

PROGRAMME D'ÉTUDES TECHNOLOGIQUES DU SECONDAIRE

(Programmes français et d'immersion française)

Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires
(Minimum de 28 crédits)

Crédits obligatoires : 18

Secondaire 1		Secondaire 2		Secondaire 3		Secondaire 4	
Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)	
Français	1	Français	1	Français	1	Français	1
Anglais or English-LA Immersion*	1	Anglais or English-LA Immersion*	1	Anglais or English-LA Immersion*	1	Anglais or English-LA Immersion*	1
mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1
sciences de la nature	1	sciences de la nature	1				
sciences humaines	1	sciences humaines	1				
éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé	1				

Crédits en éducation technologique au secondaire: 8 – 10 crédits

- Un minimum de 8 crédits jusqu'à un maximum de 10 crédits approuvés au sein d'un regroupement approuvé du programme d'éducation technologique au secondaire.
 - De plus, les élèves doivent rencontrer les exigences d'obtention de diplôme de 28 crédits en complétant de (0-2) crédits de cours facultatifs listés ci-dessous.
- Pour se voir décerner le diplôme d'études secondaires avec l'**option Métiers au secondaire** approuvée, les élèves doivent obtenir les 18 crédits obligatoires et 8 crédits approuvés parmi les cours de l'option Métiers au secondaire ainsi que de (0-2) crédits de la liste des cours facultatifs présentés ci-dessous.
- * Anglais pour les élèves du programme français; English LA-Immersion pour les élèves du programme d'immersion française

Crédits facultatifs: 0-2 crédits provenant de matières telles que :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • autres langues • sciences de la nature (additionnel) • mathématiques (additionnel) • les arts <ul style="list-style-type: none"> - arts plastiques - éducation musicale - arts dramatiques - danse | <ul style="list-style-type: none"> • éducation physique • éducation à la santé • sciences humaines (additionnel) • langage arts (additionnel) • vie autonome • études technologiques <ul style="list-style-type: none"> - formation professionnelle industrielle - économie familiale - affaires et commercialisation - arts industriels |
|--|---|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les cours approuvés du regroupement du Programme d'études technologiques, les élèves doivent obtenir un minimum de 2 crédits de secondaire 3 et 2 crédits de secondaire 4.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et un maximum de 3 crédits pour les PPE. Selon les critères particuliers à chaque programme scolaire, le nombre de Cours proposés par l'école (CPE) utilisé comme crédits facultatifs peut varier.